

TROPHÉE PORT OLONA

SPORTS NAUTIQUES SABLAIS(SNSablais)

Grades 5a, 5b et 5c du 10 mars au 27 octobre 2024

Les Sables d'Olonne

AVIS DE COURSE

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course 2020-2024 à la Voile (RCV)*.
- 1.2 Sans objet.
- 1.3 La partie B, section II du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV chapitre 2.
- 1.4 Les réglementations spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.
- 1.5 Les règlements fédéraux.
- 1.6 Sans objet.
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course (AC), le texte français prévaudra.
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par tous moyens, y compris VHF.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles :
 - à la confirmation des inscriptions et affichées selon les Prescriptions Fédérales ;
 - en version électronique sur le site des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique "calendrier des régates"

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site des SNSablais, Section Habitable, sous la rubrique "calendrier des régates".
- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à
 - Tous les bateaux en règle avec les Autorité Nationale, de catégorie de conception A, B, ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - Tous les bateaux L, R1, R2, R3, R4, B, C, D, E, F & G et/ou aux bateaux du système à handicap OSIRIS Habitable d'un coefficient minimum de 0,7034 ou d'une longueur minimale de 6 mètres.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence de club FFVoile :
 - soit la licence Club FFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition.
 - soit la licence club mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée d'un certificat médical de non

contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) pour les membres d'équipage n'étant pas en possession d'une Licence de Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World-Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'€uros.
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tous les membre mineur de l'équipage.

4.2.2 Pour les bateaux :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant avec des droits requis au secrétariat des SNSablais pour une réception au plus tard à 17h le samedi précédent la régata.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site des SNSablais <https://sportsnautiquessablais.com/calendrier-des-regates/calendrier-general-2024/>

4.5 Pour être considéré comme inscrit, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits au plus tard à 17h le samedi précédent la régata.

4.6 Sans objet

4.7 Sans objet

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits [(forfait annuel pour les 8 TPO incluant Les Voiles Des Sablaises) par saison ou à la régata] sont les suivants :

Groupe OSIRIS Brut	Saison complète	À la régata
OSIRIS < 23.1	210 €	30 €
OSIRIS ≥ 23.1	250 €	35 €

Ces droits sont susceptibles d'être révisés en fonction des courses réellement disputées du fait de restrictions sanitaires.

5.2 Sans objet

6. PUBLICITÉ

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World-Sailing 20.92 s'applique.

6.2 Sans objet

7. SÉRIE QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES (sans objet)

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription et briefing :

- le jour de la régata à partir de 8h15
- Clôture à 8h45 – briefing à 9h

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

- du début de la confirmation des inscriptions à la fermeture des réclamations.

8.3 Jours de course :

Saison printemps	Saison automne
N° 1 10 mars	N° 6 15 septembre
N° 2 31 mars	N° 7 29 septembre
N° 3 28 avril	N° 8 13 octobre
N° 4 9 au 12 mai 11 mai tour de Yeu – manche du championnat de Vendée	Réserve 27 octobre
N°5 23 juin Les Voiles Des Sablaises	

8.4 Nombre de courses :

- Suivant Comité de Course et conditions météorologiques.

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue :
- à 10h30

Le dernier jour de la course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 suivant Comité de Course et conditions météorologiques.

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du début de la confirmation des inscriptions à la fermeture des réclamations.
9.3 Les bateaux peuvent être présentés pour l'établissement du certificat de jauge ou contrôle : contact 06 07 21 46 38 pour rendez-vous (Thierry MEUNIER).
9.4 L'équipement d'une VHF est obligatoire
9.5 Sans objet

10. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT (sans objet)

11. LIEU

Les départs sont donnés en baie des Sables-d'Olonne

12. PARCOURS

Les parcours sont construits ou côtiers.

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe "ZONE DE COURSE".

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT DES GROUPES ET DES CLASSEMENT

- 14.1 Sans objet
14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition
14.3 a) Quand moins de 4 courses sont validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand plus de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion des deux plus mauvais scores.
14.4 Sans objet
14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps avec application du CVL.
Un classement monotype pourra être effectué si la série comprend au moins 5 bateaux

Groupe de classement

Flotte 1	OSIRIS brut < 23.1
Flotte 2	OSIRIS brut ≥ 23.1
Flotte 4	Mini 6.50 en duo

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (sans objet)

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le Comité de Course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMPLACEMENTS

Pour les bateaux extérieurs au port, Port-Olona offre une place la veille de l'épreuve.

18. LIMITATION SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et de ses sponsors.

La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ses données pour le développement de logiciel ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : "La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course et de sa seule responsabilité." En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée., les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

Les prix fournis par nos partenaires seront distribués par l'Autorité Organisatrice.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les informations contacter :

Caroline au 02 51 21 63 004

Philippe au 06 95 24 47 50